

BAREME DES HONORAIRES

Transactions : Ventes d'habitations, ventes de locaux commerciaux ou professionnels, ventes de terrains à bâtir, cession de fonds de commerce.

Vente d'immeubles :

- De 0 à 70 000 euros : 10% (avec minimum de 6 000 TTC)
- De 70 à 110 000 euros : 9% *
- De 110 001 à 150 000 euros : 8% *
- De 150 001 à 300 000 euros : 7% *
- De 300 001 à 500 000 euros : 6% *
- De 500 001 à 600 000 euros : 5.5% *
- Au-delà de 600 001 euros : 5% *

Vente de terrains : 10% *

*Pourcentage du prix net vendeur (TVA incluse). Le montant de la commission sera arrondi à la centaine supérieure.

Vente de stationnement : Honoraires forfaitaires : 3 000 euros TTC

Barème au 2 Mai 2025 des honoraires sur les transactions immobilières.

Le taux de TVA en vigueur est de 20%

Les prix affichés s'entendent honoraires inclus.

Location / Gestion :

Partenariat GESTION avec Ma GESTION LOCATIVE (RCS 499 472 819) Plateforme de Gestion Nationale.

Honoraires de Gestion : voir notre barème de gestion ci-dessous et sur notre site internet : www.etudeimmodelille.com (tarif)

Honoraires de location à la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges + état des lieux.

Honoraires à la charge du locataire 13. € / m² de la surface habitable du logement (état des lieux compris).



03 20 15 85 20



@etudeimmodelille.com



Etudeimmodelille